



## 11- Le risque lié à la manipulation d'outils

### Description

On entend par manipulation d'objets le fait de s'en servir pour l'accomplissement d'une tâche (utilisation d'un tournevis, d'un cutter, d'un scalpel, de verrerie, etc.) ou le fait de les faire passer d'un état à un autre (ouverture/fermeture d'une porte par exemple). Le risque résulte souvent d'une utilisation non adaptée (un outil à la place d'un autre) ou d'une manipulation de ces objets, ou d'une inattention, d'une maladresse qui entraîne une blessure plus ou moins grave.

Principaux dommages : coups et coupures sur les mains ou autres parties du corps, lésions oculaires du fait de la projection de fragments ou de particules, foulures dues à un mouvement ou à un effort violent

### Exemples de situation, matériel ou produits susceptibles d'engendrer le risque

Situation	Matériel	Produit
- Déplacement d'objets - Ouverture/fermeture de porte, utilisation d'un étau, etc.	- Objets coupants ou tranchants (scalpel, cutter, seringue, verrerie...) - Outils : tournevis, tenailles, marteaux, clefs, etc.	

### Principales obligations réglementaires

Références réglementaires	Exigences réglementaires
<p><b>Code du travail :</b> Art. R. 4321-1 à R. 4321-5 (utilisation des équipements de travail et des moyens de protection)</p> <p>Art. R. 4322-1 et R.4322-2 : maintien en état de conformité, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'équipements de travail et d'EPI appropriés en vue de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et maintenus en état de conformité technique</li> <li>- Information, instructions des travailleurs (conditions d'utilisation, maintenance, conduite face aux situations anormales...)</li> <li>- Équipements de travail installés, disposés et utilisés de manière à réduire les risques pour les utilisateurs de ces équipements et pour les autres travailleurs</li> </ul>

## Moyens de prévention envisageables

COLLECTIF	INDIVIDUEL
<b>HUMAIN</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel formé à la manipulation des outils</li> <li>- Personnel sensibilisé au comportement : j'utilise le « bon outil » !</li> <li>- Respect des consignes, des procédures et des modes opératoires</li> </ul>
<b>ORGANISATIONNEL</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage des consignes</li> <li>- Contrôle du matériel utilisé</li> <li>- Entretien périodique des outils</li> <li>- Procédure pour la réparation ou le remplacement du matériel défectueux</li> <li>- Stocker et/ou transporter les outils dans des caisses, des sacs porte-outils ou des supports adéquats dans lesquels chaque outil trouvera sa place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures, mode opératoire</li> <li>- Consignes de port des EPI adaptés aux outils</li> </ul>
<b>TECHNIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements, matériels, accessoires en bon état et bien entretenus</li> <li>- Acquisition d'un outillage de qualité approprié au travail à réaliser</li> <li>- Systèmes de protections (blocage de portes, carters)</li> <li>- Utilisation de matériel sécurisé</li> </ul>	<p>Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés : gants, vêtement de travail, chaussures de sécurité</p>